



Réunion du 26 aout 2019

- Présents : Mme Sylvie ODIN JONNARD - MM. Tonio RODRIGUES - Jean Luc GAILLARD - Jean Claude LIGOUT
- Absents excusés : MM. Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD
- Responsable C.A. et désignations assistants District : M. Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : M. Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : M. Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Valideur rapport Nord/Sud : M. Roland THETIER

AVIS AUX CLUBS

M. Mehdi DI MARCO confirme sa démission du corps arbitral et ce, à dater du 24 aout. Le club de USRA est prié d'en prendre bonne note.

COURRIER RECU

Accusé réception du courrier de M. Steve ALLOUIS.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale 2019 se tiendra le samedi 14 septembre à Andrézieux : merci de prendre, dès à présent, vos dispositions, votre présence étant « obligatoire ».

RAPPEL LICENCE ARBITRE

Tous les arbitres qui n'ont pas renouvelé leur dossier « arbitre » (dossier médical non validé par le médecin du District), ne pourront pas faire les tests physiques le jour de l'Assemblée Générale.

IMPORTANT

RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE SAISON 2019/2020

Pour la saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur club d'appartenance, pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs, ceux-ci ont été informés par mail).

La fiche pré-remplie est tout de même disponible sur « FOOTCLUBS » (seul le club de l'arbitre peut le télécharger).

Le formulaire de licence vierge est disponible sur le site de la « LAuRAFoot ».

Concernant les **arbitres indépendants** (formulaire vierge à télécharger), le bordereau est à renvoyer dûment complété, avec un règlement de 20,50 €, à la « LAuRAFoot » (service compétitions), 350 B, avenue Jean Jaurès, 69007 LYON.

AVIS AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

Pour les arbitres qui ont pris une année sabbatique ou qui sont en indisponibilité longue durée, veuillez remplir le dossier « arbitre » et faire le questionnaire en ligne. Il faut établir seulement un chèque de 8 € à l'ordre de « Arbitre Solidarité ».